



Remboursement voyage ski Saint-Lary

publié le 10/01/2013

Dès lundi 14 janvier, les parents qui ont versé 160 euros pour financer le projet « Saint Lary » de décembre 2012, peuvent retirer à l'accueil du collège une enveloppe comprenant un chèque dont le montant correspond à la réduction du coût liée aux diverses actions et subventions.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.